

## Le Patrimoine culturel immatériel

Volume 3, 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/039437ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/039437ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise d'ethnologie

ISSN

1703-7433 (imprimé)

1916-7350 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(2005). Le Patrimoine culturel immatériel. *Rabaska*, 3, 103–103.

<https://doi.org/10.7202/039437ar>

Tous droits réservés © Société québécoise d'ethnologie, 2005

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

# Place publique

## *Points de vue*

### **Le Patrimoine culturel immatériel**

L'adoption par l'UNESCO de la déclaration d'Istanbul définissant le patrimoine culturel immatériel en septembre 2002 a marqué un temps fort pour le Québec qui avait entrepris une réflexion en vue de se doter d'une nouvelle politique culturelle ; le rapport Arpin s'en était fait l'écho en 2000 (Cf. *Rabaska* 1, pp. [113]-135). Par la suite, le Groupe de travail sur le patrimoine immatériel, réuni par le ministère de la Culture et des communications, a déposé son mémoire sur la question en octobre 2001. Le document officiel, que *RABASKA* a soumis à des experts spécialement investis dans ce champ d'activités, en est une «version revue et abrégée». Quatre d'entre eux livrent ici leur point de vue : M<sup>me</sup> Françoise Lempereur offre d'abord le regard d'un universitaire européen, tandis que M. Pierre Chartrand d'une part et M<sup>mes</sup> Lisan Hubert et Danielle Martineau d'autre part exposent la perception de centres d'animation québécois sur ce dossier.

Bernard Genest et Camille Lapointe, *Le Patrimoine culturel immatériel. Un capital social et économique*, Québec, Gouvernement du Québec, Culture et Communications, 2004, 77 p. ISBN 2-550-42524-3.

### **Définir le patrimoine culturel immatériel... une gageure ?**

FRANÇOISE LEMPEREUR

Unité de recherche en Médiation culturelle  
Département d'Information et Communication  
Université de Liège, Belgique

#### **Actualité et nécessité**

Lorsque, le 16 octobre 2003, la XXXII<sup>e</sup> Conférence générale de l'UNESCO adopte la *Convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, le monde des traditions orales est déjà bien malade.